

della società delle Nazioni, su rapporto del delegato spagnuolo Quinones de León, decise di comunicare tale parere alla Conferenza degli ambasciatori e questa, nella seduta del 31 dicembre — tenendo ferma la decisione del 1922 — determinò la frontiera albanese, per la sezione F (1), nella quale è compreso il Monastero di San Naum nei termini seguenti:

« La frontière quitte normalement le bord du lac d'Ochrida entre Lim au sud et Radoza au nord et elle continue ainsi jusqu'à la rencontre de la ligne droite qui rallie l'église du Monastère de Saint-Bogorodica à environ trois km. à sud-ouest de Struga à l'embouchure du bras occidental du torrent Gerova (cette embouchure se trouve à 750 mètres environ à nord-est de l'église du Monastère de St. Naoum). La frontière suit cette ligne jusqu'à ladite embouchure; elle remonte ensuite le talweg du bras occidental jusqu'à son confluent avec le ruisseau qui descend de la côte 1086 vers le nord-est. Ce confluent se trouve à envi-

---

banie et la Royaume des S. H. S. au monastère de Saint-Naoum, la mission visée par une résolution unanime de l'Assemblée de la Société des nations le 2 octobre 1921, telle qu'elle a été reconnue par les Parties intéressées ».

(1) Agli effetti della delimitazione la frontiera verso la Grecia fu divisa in 3 zone e quella verso la Jugoslavia in 7 zone A<sup>1</sup>, A<sup>2</sup>, B, C, D, E, F.